

N/REF : 15/07/2026 13H17 C:000003 I:80260
V/REF : AC/C50814
V/Appel du Mercredi 15/07/2026 a 13H17

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BSQ
IMMEUBLE : LA BISQUINE -BSQ
1/3, RUE GABRIEL GERMAIN
.
35000 RENNES

Rennes, le 20 Juillet 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : 1 RUE GABRIEL GERMAIN - PASS CHANTIER
ETAGE 4 - LOGEMENT 44

MOTIF : RADIATEUR PERÇÉ SUITE INTERVENTION D'UN TECHNICIEN ET QUI COULE EN
CONTINU

Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 15/07
MIS EEN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE VANNE CHAUFFAGE
CONSTAT : FUITE STOPPÉE
VIDANGE CIRCUIT CHAUFFAGE
SOUDURE SUR TUYAU FUYARD
BURINAGE DALLE BÉTON
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 16/07/26 a 09H31 Mme S ALI MOHAMED

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL010-Ff Réparation fuite	PP 1	142,02	142,02
TOTAL H.T.				142,02
T.V.A. a 10,00%				14,20
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>156,22</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.